

d'évaluer l'efficacité de ces programmes. Il faut rendre davantage de comptes à l'égard de ces programmes.

Il convient de noter que l'on prévoit un remboursement à l'égard des personnes qui travaillent à temps partiel. En effet, si ces travailleurs ne touchent pas plus de 2 000 \$, le montant de leurs cotisations leur sera remboursé. Toutefois, la part de l'employeur n'ira pas dans les poches de l'employé. Cela aura l'effet contraire de ce que le gouvernement libéral qualifie de programme d'incitation à l'emploi. Tout ce qui constitue un fardeau fiscal pour les gens qui embauchent d'autres personnes aura une incidence négative sur le nombre de travailleurs en poste. Il faudrait faire davantage pour supprimer les cotisations sociales. Il faudrait éviter de mettre d'autres bâtons dans les roues du monde des affaires, de l'industrie et de l'entreprise privée. On devrait leur accorder un peu plus de répit, le temps que leurs affaires prospèrent.

Mon père avait l'habitude de dire que, pour être payé, un employé devait rapporter de l'argent à son employeur. Voilà un aspect qui a peut-être échappé aux députés d'en face.

Ayant examiné la motion, je propose donc, appuyé par le député de Yorkton—Melville:

Qu'on modifie la motion par suppression de tous les mots qui suivent le mot «main-d'oeuvre».

• (1535)

Le Président: J'ai examiné l'amendement et, comme il s'agit de supprimer des mots, je vais l'accepter.

[Français]

Nous reprenons le débat avec le député de Pierrefonds—Dollard. Avant que vous ne commenciez, mon cher collègue, je comprends que vous partagerez votre temps avec une autre députée.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-111 qu'a présenté à la Chambre des communes le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, vendredi dernier, m'apparaît être une des législations les plus modernes qui aient été soumises à cette Chambre par le présent gouvernement.

La réforme proposée vise à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes qui n'ont plus d'emploi de retourner au travail dans les plus brefs délais et de retrouver la dignité du travail, comme le déclarait le premier ministre Jean Chrétien.

L'assurance-emploi est conçue pour permettre l'épanouissement de la main-d'oeuvre canadienne et favoriser la croissance économique.

Pour ce faire, le nouveau régime d'assurance-emploi propose des nouvelles mesures d'emploi adaptées aux besoins des individus et des collectivités.

Il avait également en vue une activité d'ouverture très large envers les provinces de notre pays afin d'assurer un travail de partenariat et de collaboration dont le seul et unique objectif est le mieux-être des travailleurs canadiens.

En collaboration avec les provinces, nous désirons, dans une perspective et une dynamique renouvelées, offrir aux travail-

Les crédits

leurs canadiens les instruments, la possibilité de se tailler une place sur le marché du travail. Avec les provinces, le secteur privé et les organismes communautaires, nous voulons pour eux des postes qui procureront à notre pays la force de concurrence dont nous avons également besoin sur les marchés du monde.

Les gouvernements doivent en effet relever en unissant leurs efforts les défis de la nouvelle économie et équiper les travailleurs et travailleuses des compétences et des connaissances exigées par l'économie moderne.

L'assurance-emploi propose un système mieux adapté aux besoins des travailleuses et des travailleurs qui désirent se tailler une place sur les marchés modernes de la main-d'oeuvre. Je pense ici aux travailleurs qui veulent trouver le moyen de se former selon les nouvelles exigences des marchés, des secteurs professionnels et industriels afin d'assurer leur bien-être et de contribuer à l'essor économique du pays. La réforme proposée permettra de créer de 100 000 à 150 000 emplois par année, dont 40 000 au Québec, lorsque le système aura été complètement mis en oeuvre.

L'assurance-emploi est un régime beaucoup plus efficace parce qu'il reconnaît l'effort du travail et vient en aide aux sans-emploi. Les changements proposés sont justes et équitables pour tous les travailleurs canadiens, dont les travailleurs à temps partiel.

L'assurance-emploi se présente comme étant un régime plus efficace. Une fois qu'il sera pleinement en vigueur, nous aurons économisé, sans pour autant brimer aucun Canadien de ses droits, un montant de deux milliards de dollars. De cette épargne, 800 millions de dollars seront réinvestis dans le système des prestations d'emploi. Si l'on ajoute à cette somme l'actuel budget de prestations d'emploi de 1,9 milliard de dollars, cela donne une somme de 2,7 milliards de dollars qui seront consacrés chaque année à l'aide à l'emploi. Pour les provinces qui voudront réaliser des ententes avec le gouvernement fédéral, cela constitue une richesse remarquable et des moyens considérables de s'occuper de façon proactive de leur main-d'oeuvre.

• (1540)

Nous avons également voulu faire en sorte que les Canadiens vivant dans les régions à fort taux de chômage profitent des mesures d'incitation au travail pour travailler davantage d'heures chaque année. À cette fin, nous avons établi un fonds transitoire pour la création d'emplois qui sera doté de 300 millions de dollars sur une période de trois ans, afin de financer l'emploi relié à la croissance autonome dans les régions à plus hauts taux de chômage.

Nous voulons, en collaboration avec nos partenaires, encourager les employeurs à créer de nouveaux emplois, aider les chômeurs à retourner sur le marché du travail le plus rapidement possible.

Les prestations d'emploi sont des outils pratiques et efficaces grâce auxquels les travailleurs qui tentent de réintégrer le marché du travail pourront le faire à partir d'instruments pratiques et, dans certains cas, d'instruments pour ainsi dire personnalisés.

Comme la formation est une responsabilité provinciale et qu'en vertu de la nouvelle loi le gouvernement fédéral entend se